

« Aux catholiques du diocèse de Créteil » par Mgr Santier

Publié le 30 janvier 2009
3 minutes

Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

« Aux catholiques du diocèse de Créteil, aux habitants du Val de Marne »

Je comprends l'émotion et le trouble de beaucoup d'entre vous, et de ceux que vous côtoyez chaque jour, suite à la décision du Pape Benoît XVI.

Le trouble est accentué par la simultanéité de l'annonce, dans les médias, de la décision du Pape et des déclarations négationnistes de Monseigneur Richard Williamson.

Il est important de distinguer les deux événements. Les propos de Monseigneur Williamson sont inacceptables et inadmissibles, un déni de la vérité historique, et nous ne pouvons admettre sur ce point aucune concession.

Nos frères Juifs, habitant dans Val de Marne, peuvent être assurés de mon engagement et de celui de l'Église diocésaine, à combattre toute forme d'antisémitisme, comme toute forme d'exclusion vis à vis d'autres communautés croyantes, ou toute forme de racisme, et je partage leur émotion.

La décision du Pape Benoît XVI de lever l'excommunication des quatre évêques, ordonnés par Monseigneur Lefebvre, est d'un autre ordre. Cette décision est loin de conclure le dossier.

Il est hors de question, dans notre **diocèse**, de remettre en cause l'enseignement du **Concile Vatican II** : l'émergence du visage de l'Église comme communion et complémentarité des vocations au service du Peuple de Dieu, l'engagement de l'Église dans la société, notamment auprès des plus pauvres, la liberté de conscience, le dialogue œcuménique, qui a un fondement évangélique, et les relations avec les autres religions.

Mais, nous pouvons entrer dans la compréhension de l'intention du Pape. Il a essayé jusqu'au dernier moment d'empêcher Monseigneur Lefebvre de commettre l'irréparable qui brisait la communion. Il a partagé la souffrance de Jean-Paul II : la rupture de communion dans l'Église. Il ne veut pas que cette fracture demeure durant des siècles.

En donnant la possibilité de célébrer la **messe** dans le **rite** précédant le **Concile**, et en levant l'excommunication, il veut ouvrir le chemin du dialogue en vérité et de la **réconciliation**.

Mais ce dialogue demandera encore du temps pour cheminer vers la pleine communion, et le décret souligne bien que l'acceptation de l'enseignement du **Magistère** du Pape comprend l'acceptation entière du **Concile Vatican II**.

En accueillant ce désir légitime du Saint Père, notre Église diocésaine ne change pas de cap : elle demeure une Église à l'écoute de la Parole de Dieu et à l'écoute des hommes et des femmes de ce temps, engagée dans l'histoire. Elle est faite pour le monde, pour annoncer l'Évangile à toutes les générations, soutenir l'**espérance** des hommes en ce temps de crise économique et sociale.

Ne nous laissons pas troubler. Que l'**espérance** habite nos cœurs.

Tournons-nous vers ce qui doit nous préoccuper : proposer la Parole de Dieu à tous, comme nous le vivons dans le grand rassemblement du 14 juin, où j'invite chacun et chacune d'entre vous.

Mgr Michel Santier, Evêque de Créteil